

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 18 JANVIER 2018

**Compte-rendu affiché le :** 22 janvier 2018

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 23 janvier 2018

**N° 18-01-07**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 12 janvier 2018

**OBJET :**  
**Décisions du Maire –**  
**Information du Conseil**  
**municipal**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour**  
**de la séance :** 27

**Secrétaire de séance :** Svitlana PRESSENSE

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Muriel ORIOL à Jean Yves CHARBONNIER – Olivier PERRET à René THELISSON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Marie-Ange LAURENT à Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Dominique PAULMIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2018

Affichage : 22/01/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, à savoir :

- Décision n° 2017-94 – Signature de la convention tripartite entre le Département de la Loire, la Commune et le collège privé Sainte-Stéphanie relative à l'utilisation de la Salle Polyvalente de l'Hippodrome et de la Salle des Arts Martiaux par les élèves du Collège Sainte-Stéphanie.
  - Décision n° 2017-95 – Convention de partenariat avec le Comité Miss Prestige National dans le cadre de la finale qui a lieu au Zénith à Saint-Etienne le 13 janvier 2018 pour le versement d'une somme de 3 600 € TTC en contrepartie d'une mise en valeur de Saint-Galmier dans les médias.
  - Décision n° 2017-96 – Mission d'étude béton armé confiée à la SARL COLOMB ETUDE BETON ARME pour un montant de 1 260 € TTC dans le cadre de l'aménagement du balcon de la gendarmerie et de la suppression du poteau d'entrée remplacé par poteau métal.
  - Décision n° 2017-97 – Location d'un tracteur avec lame de déneigement du 15 novembre 2017 au 15 mars 2018 auprès du GAEC de la Petite Combe – Avec chauffeur : 80 € TTC – Sans chauffeur : 60 € TTC.
  - Décision n° 2017-98 – Diagnostic relatif à la sécurité contre les risques d'incendie au Caveau des Arts confié à SOCOTEC pour un montant de 360 € TTC.
  - Décision n° 2017-99 – Diagnostic sécurité incendie et accessibilité aux PMR à la Galerie Grenette confié à SOCOTEC pour un montant de 1 800 € TTC.
  - Décision n° 2017-100 - Réhabilitation de la salle annexe de la mairie en pôle social – Marchés de travaux :
    - Lot 1 – Menuiseries bois : SARL GACHET = 28 737.60 € HT (après négociation et remise commerciale de 4%) + option n° 2 – Manœuvre radio-cren = 245.00 € HT soit un total de : 28 982.60 € HT – 34 779.12 € TTC
    - Lot 2 – Maçonnerie : LAQUET = 7 427.50 € HT – 8 913,00 € TTC
    - Lot 3 – Toiture : MONTET Frères = 11 723.40 € HT – 14 068.08 € TTC
    - Lot 4 – Climatisation : ESCOT Gilles = 8 730.00 € HT – 10 476.00 € TTC
- Soit un total de : 56 863.50 HT – 68 236.20 € TTC
- Décision n° 2017-101 – Etude géotechnique G2 AVP confiée à GENIE GEOLOGIQUE pour un montant s'élevant à 1 386 € TTC dans le cadre de la réalisation d'un local buvette/stockage au stade Benoit Rolles.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 23 janvier 2018.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2018  
Affichage : 22/01/2018